

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP 1085 Séance du 24 Mars 2025

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250301-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation	
18/03/2025		
Nombre de con	seillers	
En exercice:	15	
Présents:	11	
Votants:	10	
Votes		
Pour:	10	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Date d'Afficha	ge	

25/03/2025

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance,

<u>OBJET: BUDGET LOTISSEMENT LES BROSSES – APPROBATION DU COMPTE</u> FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil municipal, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3;

Vu la délibération n°2023.11.01 du 15 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Mme Gabrielle CHARIAUD présente le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement Les Brosses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU	
011	Charges à caractère général	153 775,55 €	110 160,25 €	
65	Autres charges de gestion courante	5,00 €	- €	
TC	OTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	153 780,55 €	110 160,25 €	
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU	
Chapitre	LIBELLE	· · ·		
002	Excédent reporté	123 846,03 €	123 846,03 €	
75	Autre produits de gestion courante	29 929,52 €	29 930,33 €	
77	Produits spécifiques	5,00 €	- €	
TC	OTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	153 780,55 €	153 776,36 €	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		43 616,11 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

- D'Approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget Lotissement Les Brosses tel que présenté cidessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conform E MAR

Le Maire, Michel PAILI 12 L

Le secrétaire de séance

MA

DELIBERATION du CONSEIL MUNICH

Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

(D: 085-218501385-20250324-DELIB20250302-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation	
18/03/2025		
Nombre de con	seillers	
En exercice:	15	
Présents :	11	
Votants:	10	
Votes		
Pour:	10	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance,

<u>OBJET: BUDGET LOTISSEMENT LES BROSSES 2&3 – APPROBATION DU</u> <u>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</u>

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil municipal, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3;

Vu la délibération n°2023.11.01 du 15 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Mme Gabrielle CHARIAUD présente le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement Les Brosses 2&3:

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
O11	Charges à caractère général	173 474,25 €	4 498,60 €
O23	Virement à la section d'investissement	223 421,33 €	0,00 €
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 512,84 €	137 904,10 €
65	Autres charges de gestion courante	120 231,70 €	120226,7
ACT IS	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	661 640,12 €	262 629,40 €
Chapitre			
Rh-1-41	SECTION DE FONCTIONNEMENT - REC	CETTES	
	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
002	Excédent reporté	BP + DM(s) 170 570,17 € 230 030,07 €	CFU 170 570,17 € 125 894,68 €
OO2 O42		170 570,17 €	170 570,17 € 125 894,68 €
OO2 O42 70	Excédent reporté Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 570,17 € 230 030,07 €	170 570,17 € 125 894,68 € 184 822,56 €
OO2 O42 70 75	Excédent reporté Opérations d'ordre de transfert entre sections Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 570,17 € 230 030,07 € 261 034,88 €	170 570,17 €

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250302-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
001	Déficit d'investissement reporté	137 904,10 €	137 904,10 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 030,07 €	125894,68
Barte Coff	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	367 934,17 €	263 798,78 €
M. PROLIT	SECTION D'INVESTISSEMENT -	RECETTES	
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
O21	Virement de la section de fonctionnement	223 421,33 €	0,00 €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 512,84 €	137904,1
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	367 934,17 €	137 904,10 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-125 894,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'Approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget Lotissement Les Brosses 2&3 tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

85150

Le Maire,

Michel PAILLUS

Le secrétaire de séance

Publie le 1D : 085-218501385-20250324-DELIB20250303-DE



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation		
18/03/2025		
Nombre de cons	seillers	
En exercice:	15	
Présents :	11	
Votants:	10	
Votes		
votes		
Pour:	10	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Dota d'Affichage		
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance,

OBJET: BUDGET CAMPING LES OUCHES DU JAUNAY – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil municipal, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3;

Vu la délibération n°2023.11.01 du 15 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Mme Gabrielle CHARIAUD présente le Compte Financier Unique 2024 du budget camping Les Ouches du Jaunay :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU	
002	Résultat de fonctionnement reporté	235,57 €	235,57 €	
O11	Charges à caractère général	43 910,00 €	43 686,32 €	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	21 750,00 €	21 395,22 €	
O23	Virement à la section d'Investissement	7 392,13 €	- €	
65	Autres charges de gestion courante	350,00 €	- €	
66	Charges financières	262,30 €	262,30 €	
67	Charges spécifiques	100,00 €	- €	
T	OTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 000,00 €	65 579,41 €	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT -	RECETTES		
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU	
731	Fiscalité locale	500,00 €	388,08 €	
75	Autre produits de gestion courante	73 500,00 €	61 927,19 €	
T	OTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	74 000,00 €	62 315,27 €	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	3 264,14 €	

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250303-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES			
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
001	Résultat d'investissement reporté	19 761,86 €	19 761,86 €
16	Emprunts et dettes assimilés	5 659,02 €	5 659,02 €
21	Immobilisations corporelles	1 031,25 €	826,96 €
Т	OTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	26 452,13 €	26 247,84 €
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
O21	Virement de la section de fonctionnement	7 392,13 €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00 €	4 420,07 €
13	Subventions d'investissement	15 060,00 €	- €
T	OTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	26 452,13 €	4 420,07 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT		21 827,77 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'Approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget Camping Les Ouches du Jaunay tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILEUS

Reçu en préfecture le 31/03/2025



1D: 085-218501385-20250324-DELIB20250304-DE



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation
18/03/2025	
Nombre de con	seillers
En exercice:	15
Présents :	11
Votants:	10
Votes	
Pour:	10
Abstention:	0
Contre:	0
Date d'Afficha	ge
25/03/2025	

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr Patrice, Mme **CHEVILLON-MORNET** Marie-Andrée, CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr **GAUDIN** Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER **UNIQUE 2024**

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil municipal, il ne participe ni au débat ni au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3;

Vu la délibération n°2023.11.01 du 15 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Mme Gabrielle CHARIAUD présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal:

	SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES				
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU		
011	Charges à caractère général	145 800,00 €	123 765,31 €		
O12	Charges de personnel et frais assimilés	229 990,00 €	216 933,49 €		
O14	Atténuations de produits	115 801,00 €	114 147,96 €		
O23	Virement à la section d'Investissement	280 095,09 €	- €		
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 223,00 €	21 222,52 €		
65	Autres charges de gestion courante	91 284,52 €	91 140,02 €		
66	Charges financières	8 486,10 €	7 986,10 €		
67	Charges spécifiques	500,00 €	- €		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	893 179,71 €	575 195,40 €		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECE				
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU		
Chapitre O13	LIBELLE Atténuations de charges	BP + DM(s) 4 500,00 €	4 402,00 €		
	LIBELLE	BP + DM(s)	4 402,00 €		
013	LIBELLE Atténuations de charges	BP + DM(s) 4 500,00 €	4 402,00 € 54 371,10 €		
O13 70 73	LIBELLE Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes diverses	BP + DM(s) 4 500,00 € 47 550,00 €	4 402,00 € 54 371,10 € 162 344,20 €		
O13 70 73 731	LIBELLE Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes diverses Impôts et taxes	BP + DM(s) 4 500,00 € 47 550,00 € 190 625,00 €	4 402,00 € 54 371,10 € 162 344,20 € 351 957,33 €		
O13 70 73 731	LIBELLE Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes diverses Impôts et taxes Fiscalité locale	BP + DM(s) 4 500,00 € 47 550,00 € 190 625,00 € 349 228,00 €	4 402,00 € 54 371,10 € 162 344,20 € 351 957,33 € 209 933,80 €		
O13 70 73 731 74 75	LIBELLE Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes diverses Impôts et taxes Fiscalité locale Dotations et participations	BP + DM(s) 4 500,00 € 47 550,00 € 190 625,00 € 349 228,00 € 154 954,00 €	4 402,00 € 54 371,10 € 162 344,20 € 351 957,33 € 209 933,80 € 143 892,75 €		
O13 70 73 731 74 75 76	LIBELLE Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes diverses Impôts et taxes Fiscalité locale Dotations et participations Autre produits de gestion courante	BP + DM(s) 4 500,00 € 47 550,00 € 190 625,00 € 349 228,00 € 154 954,00 € 138 413,70 €	4 402,00 € 54 371,10 € 162 344,20 € 351 957,33 € 209 933,80 € 143 892,75 € 2 841,84 €		
O13 70 73 731 74 75 76 77	LIBELLE Atténuations de charges Produits des services, du domaine et ventes diverses Impôts et taxes Fiscalité locale Dotations et participations Autre produits de gestion courante Produits financiers	BP + DM(s) 4 500,00 € 47 550,00 € 190 625,00 € 349 228,00 € 154 954,00 € 138 413,70 € 7 909,01 €	4 402,00 € 54 371,10 € 162 344,20 € 351 957,33 € 209 933,80 € 143 892,75 € 2 841,84 € 190,81 €		

Publié le

· 085 218501385 20250324 DELIB20250304 DE

	SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES DE : 085-218501385-20250324-DELI		
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
16	Emprunts et dettes assimilés	71 660,59 €	71 660,59 €
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	- €
204	Subventions d'équipement versées	36 696,00 €	14 214,30 €
21	Immobilisations corporelles	265 425,25 €	187 054,97 €
23	Immobilisations en cours	1 664 139,31 €	24 440,08 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 040 921,15 €	297 369,94 €
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
Chapitre	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
001	Résultats d'investissement reporté	209 913,82 €	209 913,82 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	280 095,09 €	- €
O24	Produits des cessions d'immobilisations	1 200,00 €	- €
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 223,00 €	·
10	Dotations, fonds divers et réserves	322 435,55 €	313 933,57 €
13	Subventions d'investissement	833 214,82 €	133 439,82 €
16	Emprunts et dettes assimilés	370 000,00 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	28,01 €
27	Autres Immobilisations financières	2 838,87 €	7 909,01 €
De modelie	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 040 921,15 €	686 446,75 €
	RESULTAT D'INVESTISSEMENT		389 076,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

- D'Approuver le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire, Michel PAIL





DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation
18/03/2025	
Nombre de con	seillers
En exercice:	15
Présents:	11
Votants:	11
Votes	
Pour:	11
Abstention:	0
Contre:	0
Date d'Afficha	ge
25/03/2025	

<u>Étaient présents</u>: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET : BUDGET LOTISSEMENT LES BROSSES - AFFECTATION</u> DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et adopté le Compte Unique Financier de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant un excédent de fonctionnement de 43 616.11 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

6	18 51 5 1
A) EXCÉDENT AU 31/12/2024	43 616.11
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (art 002)	43 616.11

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire, Michel PAIL

Publié le ID : 085-218501385-20250324-DELIB20250306-DE



DELIBERATION du CONSEIL MUNICI Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	cation
18/03/2025	
Nombre de con	seillers
En exercice:	15
Présents :	11
Votants:	11
Votes	
Pour:	11
Abstention:	0
Contre:	0
Date d'Afficha	ge
25/03/2025	

<u>Étaient présents</u>: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET LOTISSEMENT LES BROSSES 2&3 – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et adopté le Compte Financier Unique du Budget Lotissement Les Brosses 2&3 de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant un excédent de fonctionnement de 218 659.08 € et un déficit d'investissement de 125 894.68 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A) EXCÉDENT AU 31/12/2024	218 659.0
Affectation obligatoire	210 057.00
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (art 002)	218 659.0
B) DÉFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (art 002)	
reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit à reporter – (art 001)	125 894.0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire, Michel PAILL



ID: 085-218501385-20250324-DELIB202503007-DE



DELIBERATION du CONSEIL MUNICI Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Nombre de conseillers En exercice: 15 Présents: 11 Votants: 11 Votes Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage 25/03/2025			
Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 Votes Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Date d'Affichage	Date de convoc	ation	
En exercice: 15 Présents: 11 Votants: 11 Votes Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage	18/03/2025		
En exercice: 15 Présents: 11 Votants: 11 Votes Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage			
Présents : 11 Votants : 11 Votes 11 Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0 Date d'Affichage	Nombre de con	seillers	
Votants: 11 Votes Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage	En exercice:	15	
Votes Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage	Présents :	11	
Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage	Votants:	11	
Pour: 11 Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage			
Abstention: 0 Contre: 0 Date d'Affichage	Votes		
Contre: 0 Date d'Affichage	Pour:	11	
Date d'Affichage	Abstention:	0	
	Contre:	0	
	Date d'Affichage		
23/03/2023			
	23/03/2023		

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr **BRET** Patrice. Mme **CHEVILLON-MORNET** Marie-Andrée. CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

BOURGEOIS Laurent, **GAUDIN** Renaud, Mme Excusés: Mr Mr GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: BUDGET CAMPING DES OUCHES DU JAUNAY – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et adopté le Compte Financier Unique du Budget Camping des Ouches du Jaunay de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant un déficit de fonctionnement de 3 264.14 € et un besoin de financement de 6 767.77 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit

3 264.14

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILI

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250308-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICI Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoca	ation	
18/03/2025		
Nombre de conseillers		
En exercice :	15	
Présents :	11	
Votants:	11	
Votes		
Pour:	11	
Abstention:	0	
Contre:	0	
D 4 DACC I		
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr **CHEVILLON-MORNET BRET** Patrice. Mme Marie-Andrée. CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

BOURGEOIS Laurent, **GAUDIN** Renaud. Mme Excusés: Mr Mr GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DU **RESULTAT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et adopté le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant un excédent de fonctionnement de 354 738.43 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

A) EXCÉDENT AU 31/12/2024	354 738.43
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	354 738.43
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (art 002)	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Le Maire, Michel PAIL Le secrétaire de séance

DELIBERATION du CONSEIL MUNICII Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025



1D: 085-218501385-20250324-DELIB20250309-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation
18/03/2025	
Nombre de cons	seillers
En exercice:	15
Présents :	11
Votants:	11
Votes	
Pour:	
Abstention:	
Contre:	
Date d'Affichag	ge
25/03/2025	

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	22.54 %	
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	49.57 %	
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	20.95 %	

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour une augmentation de 1% et 4 voix pour une augmentation de 1.5% :

- Fixe les taux applicables en 2025 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	22.77 %	
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	50.07 %	
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	21.16 %	

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme.

Ile Maire, Wichel PAIFILOSSON





DELIBERATION du CONSEIL MUNICII ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250310-DE Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoca	ation	
18/03/2025		
Nombre de cons	seillers	
En exercice:	15	
Présents :	11	
Votants:	11	
Votes		
Pour:	11	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Après avoir examiné les demandes de subventions pour l'année 2025, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- CCAS		2 500 €
- UNC		_150 €
	TOTAL	2 650 €

- La somme de 2 500 € sera inscrite au Budget Primitif 2025 à l'article 657363
- La somme de 150 € sera inscrite au Budget Primitif 2025 à l'article 65748

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire, Michel PAIL

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

DELIBERATION du CONSEIL MUNICII 4D:085-218501385-20250324-DELIB20250311-DE Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation
18/03/2025	
Nombre de con	seillers
En exercice :	15
Présents:	11
Votants:	11
Votes	
Pour:	11
Abstention:	0
Contre:	0
Date d'Afficha	ge
25/03/2025	

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, **BRET** Patrice, CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Mr BOURGEOIS Mr **GAUDIN** Renaud, Mme Excusés: Laurent, GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LES BROSSES

Mr le Maire présente le projet de budget primitif 2025 pour le Lotissement Les Brosses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 du budget Lotissement Les Brosses, tel que présenté cidessous:

		SECTION INV			
	DEPENSES			RECETTES	
001	solde exécution (déficit)	- €	001	solde exécution (excédent)	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	op d'ordre transfert entre section	- €	040	op d'ordre transfert entre section	- €
			021	virement section fonctionnement	- €
300	total	. €		total	- €
	DEDENGES	SECTION FOR	ICTIO		
	DEPENSES			RECETTES	
002	DEPENSES Déficit fonctionnement reporté	SECTION FON			43 616,11 €
			002	RECETTES	43 616,11 €
002 011 65	Déficit fonctionnement reporté	- €	002	RECETTES	43 616,11 €
011	Déficit fonctionnement reporté charges à caractère général	- € 58 403,05 € 5,00 €	002	RECETTES excédent fonctionnement reporté	- €
011 65	Déficit fonctionnement reporté charges à caractère général autres charges et subventions	- € 58 403,05 € 5,00 €	70 042	RECETTES excédent fonctionnement reporté Produits services, domaine et ver	- €
011 65 042 023	Déficit fonctionnement reporté charges à caractère général autres charges et subventions op d'ordre transfert entre section	- € 58 403,05 € 5,00 € - €	70 042 75	Produits services, domaine et ver op d'ordre transfert entre section	- €
011 65 042	Déficit fonctionnement reporté charges à caractère général autres charges et subventions op d'ordre transfert entre section virement section investissement	- € 58 403,05 € 5,00 € - € - €	70 042 75	RECETTES excédent fonctionnement reporté Produits services, domaine et ver op d'ordre transfert entre section Autres produits de gestion courar	

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250311-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2025 du budget Lotissement Les Brosses, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLUSSON

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB202503012-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICII Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation
18/03/2025	
Nombre de con	seillers
En exercice:	15
Présents:	11
Votants:	11
Votes	
Pour:	11
Abstention:	0
Contre:	0
Date d'Afficha;	ge
25/03/2025	

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LES</u> BROSSES 2&3

Mr le Maire présente le projet de budget primitif 2025 pour le Lotissement Les Brosses 2&3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 du budget Lotissement Les Brosses 2&3, tel que présenté cidessous :

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES			
001	solde exécution (déficit)	125 894,68 €	001	solde exécution (excédent)	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	26 697,43 €
040	op d'ordre transfert entre section	117 840,73 €	040	op d'ordre transfert entre section	125 903,12 €
			021	virement section fonctionnement	91 134,86 €
	total	243 735,41 € total 243 735		243 735,41 €	

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES		
002	Déficit fonctionnement reporté	0,00 €	002	excédent fonctionnement reporté	218 659,08 €
011	charges à caractère général	195 674,15 €			
65	autres charges et subventions	5,00 €	70	Produits services, domaine et ventes div	76 212,32 €
042	op d'ordre transfert entre section	125 903,12 €	042	op d'ordre transfert entre section	117 840,73 €
023	virement section investissement	91 134,86 €	75	Autres produits de gestion courante	5,00 €
66	charges financières	0,00€	76	Produits financiers	
			77	Produits exceptionels	0,00 €
	total	412 717,13 €		total	412 717,13 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB202503012-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2025 du budget Lotissement Les Brosses 2&3, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLI



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

10: 085-218501385-20250324-DELIB202503013-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation			
18/03/2025				
Nombre de con	seillers			
En exercice:	15			
Présents:	11			
Votants:	11			
Votes				
Pour:	11			
Abstention:	0			
Contre:	0			
Date d'Affichage				
25/03/2025				

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET CAMPING

Mr le Maire présente le projet de budget primitif 2025 pour le Camping,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 du budget Camping, tel que présenté ci-dessous :

		SECTION D'II	VESTISS	SEMENT	
	DEPENSES			RECETTES	
001	solde exécution	21 827,77 €	001	solde exécution	- €
020	dépenses imprévues		10	FCTVA	
			1068	affectation résultat	- €
16	rembours ement emprunt K	5 721,53 €	13	subventions	- €
20	immobilisations incorporelles	- €			
21	immobilisations corporelles	2 746,56 €	16	emprunts	- €
23	immobilisations en cours	- €	021	virement section fonctionnement	15 235,86 €
	RAR au 31/12/2024	- €		RAR au 31/12/2024	15 060,00 €
	Total	30 295,86 €		Total	30 295,86 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB202503013-DE

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
011	charges à caractère général	57 400,21 €	070	produits des services	
012	charges de personnel	3 600,00 €	73	impots locaux	
	depenses imprévues		77	produits exceptionnels	- €
022	dépenses imprévues			fiscalité reversée par l'Etat	
65	autres charges et subventions	- €		autres impots et taxes	
			74	Subventions et participations	
023	virement section investissement	15 235,86 €	75	Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
66	charges financières	199,79 €	002	solde reporté	- €
67	charges exceptionnelles	300,00 €			
002	solde exécution	3 264,14 €			
Total		80 000,00 €		Total	80 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2025 du budget Camping, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLUSSO

Le secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation			
18/03/2025	18/03/2025			
Mb d	211			
Nombre de con	semers			
En exercice:	15			
Présents :	11			
Votants:	11			
Votes				
Pour:	11			
Abstention:	0			
Contre:	0			
Date d'Affichage				
25/03/2025	•			

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Mr le Maire présente le projet de budget primitif 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Après avoir pris connaissance du budget primitif 2025 du budget principal de la commune, tel que présenté cidessous :

		SECTION IN	VESTI	SSEMENT	
	DEPENSES			RECETTES	
001	solde exécution (déficit)	- €	001	solde exécution (excédent)	389 076,81 €
			10	fonds propres (FCTVA)	45 000,00 €
16	remboursement emprunt K	61 084,26 €	1068	affectation résultat	354 738,43 €
20	immobilisations incorporelles	- €	13	subventions	289 342,90 €
204	Subvention d'équipement versées	189 350,00 €			
21	immobilisations corporelles	319 183,12 €	16	emprunts	- €
			27	Autres immo financières	- €
23	immobilisations en cours	755 470,00 €	040	op d'ordre transfert entre section	21 526,76 €
			021	virement section fonctionnement	148 034,95 €
			024	Produits cessions immo	1 500,00 €
	RAR Dépenses	196 132,47 €		RAR Recettes	272 000,00 €
	total	1 521 219,85 €		total	1 521 219,85 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250314-DE

		SECTION FO	NCTIO	ONNEMENT	
	DEPENSES			RECETTES	
011	charges à caractère général	144 700,00 €	002	excédent fonctionnement reporté	
012	charges de personnel	227 800,00 €	013	atténuation des charges	4 500,00 €
022	depenses imprévues		070	produits des services	28 100,00 €
014	Attenuation produits	118 196,11 €			
			73	impots locaux	500 081,00 €
65	autres charges et subventions	92 591,94 €	74	Subventions et participations	208 459,00 €
042	op d'ordre transfert entre section	21 526,76 €	75	autres produits gestion courante	18 215,00 €
023	virement section investissement	148 034,95 €	76	Produits financiers	- €
66	charges financières	6 005,24 €	77	Produits exceptionels	- €
67	charges exceptionnelles	500,00 €			
OP1	Denification Les Blaires		OP1	Densification Les Blaires	
	total 759 355,00 €			total	759 355,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2025 du budget principal de la commune, tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLUSSON M.



DELIBERATION du CONSEIL MUNICI Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250315-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoca	ation			
18/03/2025				
Nombre de cons	seillers			
En exercice:	15			
Présents :	11			
Votants:	11			
Votes				
Pour:	11			
Abstention:	0			
Contre:	0			
Date d'Affichage				
25/03/2025				

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 15 novembre 2023 relative à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Cette nouvelle nomenclature permet la fongibilité des crédits qui consiste en la possibilité pour l'exécutif, après autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT. Cette autorisation doit être renouvelée chaque année au moment du vote du budget.

Il rappelle que la délibération du 15 novembre 2023 avait fixé la limite à 5 % des dépenses réelles de chaque section du budget.

Il propose de renouveler cette autorisation selon les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLUSSOI



DELIBERATION du CONSEIL MUNICII Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/03/2025 Reçu en préfecture le 25/03/2025 Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250316-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation		
18/03/2025		
Nombre de conseillers		
En exercice:	15	
Présents :	11	
Votants:	11	
Votes		
Pour:	11	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Date d'Affichage 25/03/2025		

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr Patrice. **CHEVILLON-MORNET BRET** Mme Marie-Andrée, CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Mr BOURGEOIS Laurent. Excusés: Mr GAUDIN Renaud. Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: PRISE EN CHARGE DES FLUX CROISES

Monsieur le Maire informe le conseil que le reversement d'une partie de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe à caractère administratif au budget principal est possible sans aucune condition resctricitive. Inversement, rien ne s'oppose à la prise en charge par le budget principal du déficit du budget annexe à caractère administrative.

C'est dans ce cadre que des crédits ont été inscrits au budget principal et au budget annexe du lotissement Les Brosses pour l'année 2025 correspondant à :

Budget principal: Dépenses de fonctionnement article 65822 - Déficit budget annexe: 14 786.94 €

Budget Lotissement Les Brosses: Recettes de fonctionnement article 75822 - Prise en charge du déficit: 14 786.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité:

- De valider les flux croisés tel que présentés ci-dessus entre le budget principal et le budget annexe du lotissement Les Brosses.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLU

Le secrétaire de séance



DELIBERATION du CONSEIL MUNICI Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/03/2025 Reçu en préfecture le 25/03/2025

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250317-DE

Publié le

5°L0~

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation	
18/03/2025		
Nombre de conseillers		
En exercice:	15	
Présents:	11	
Votants:	11	
Votes		
Pour:	11	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

Excusés: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

<u>OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE</u>

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal son accord de principe donné au cours de l'année 1999, pour attribuer une indemnité au gardien de l'église, à partir de l'an 2000.

Il rappelle également que c'est Mme Marie-Andrée CHEVILLON-MORNET qui assure actuellement cette fonction. Il convient donc de fixer le montant de cette indemnité pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à la somme de 300 euros pour l'année 2025.
- Cette somme sera inscrite à l'article 6282 du Budget Primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLUSSON

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250318-DE

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



DELIBERATION du CONSEIL MUNICII Séance du 24 Mars 2025

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation		
18/03/2025		
	•••	
Nombre de conseillers		
En exercice:	15	
Présents:	11	
Votants:	11	
Votes		
Pour:	11	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Doto d'Afficha		
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: SyDEV – ADHESION A UN GOUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES »

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la commune de Martinet a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité et ou de gaz naturel pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID: 085-218501385-20250324-DELIB20250318-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE:

- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- **DE L'ADHESION** de la commune de Martinet au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DE S'ENGAGER à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- **DE VERSER** les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- DE S'ENGAGER à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- DE S'ENGAGER à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAILLI

Le secrétaire de séance



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/03/2025 Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publie le

1D : 085-218501385-20250324-DELIB20250319-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convoc	ation	
18/03/2025		
Nombre de cons	seillers	
En exercice:	15	
Présents:	11	
Votants:	11	
Votes		
Pour:	11	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'ORGANISATION DU SERVICE COMMUN « INFORMATIOUE ET TELECOMMUNICATIONS »

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux liberté,

Vu le règlement intérieur 5UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

Considérant les délibérations des communes membres relatives aux modalités d'organisation du service commun « informatique et télécommunications » transmises à la CCPA en 2022 et la délibération n°19.12.2012_146 du Conseil communautaire du 19 décembre 2012 actant la mutualisation et les modalités de mise en œuvre,

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les collectivités locales et leurs établissements publics ont de plus en plus recours à l'informatique pour gérer les nombreux services dont ils sont responsables, tels que l'état civil, les listes électorales, les inscriptions scolaires, l'action sociale, la gestion financière et l'urbanisme, la facturation de taxe et redevances...

Ces applications ou fichiers contiennent de nombreuses informations sur les personnes, qu'il s'agisse des administrés de la collectivité ou de l'établissement public ou d'autres usagers.

Le Règlement Général sur le Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, oblige toutes les structures publiques à désigner un Délégué à la Protection des Données, DPO.

La protection des données à caractère personnel est un facteur de transparence et de confiance à l'égard des administrés. Elle constitue également une garantie de sécurité juridique pour l'élu responsable des fichiers (désigné comme responsable de traitement) et une manière de réduire l'exposition aux risques.

La collectivité ou l'EPCI peut choisir de désigner un DPO en interne ou en externe, et peut également opter pour un DPO mutualisé.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

Dans ce cadre, un agent de la CCP a été nommé en tant que DPO mutualise le 25 janvier 2024. Etanique la collectivité traite un grand nombre de données personnels, elle doit également désigner un agent de la structure en tant que référent.

Le DPO a pour mission principale d'aider et de conseiller la collectivité en :

- Réalisant un inventaire de toutes les données personnelles traitées,
- Sensibilisant et informant les agents sur la réglementation en vigueur,
- Formulant des recommandations pour se conformer au règlement,
- Accompagnant la collectivité dans l'analyse d'impact des données sensibles.

La convention relative aux modalités d'organisation du service commun «informatique et télécommunications » doit être mise à jour.

Le financement de ce poste a été déterminé de la manière suivante :

- La commune s'engage à rembourser à la CCPA les charges engendrées par la mise à disposition à son profit du service commun « DPO », selon les dépenses de fonctionnement du service (dépenses de personnel):
 - o 20% pour la CCPA
 - o 80% pour les communes
 - La participation de la commune au fonctionnement du service est calculée de la manière suivante :

Population DGF N-1 de la commun X 80% des dépenses de fonctionnement N-1 Population totale DGF N-1 de l'ensemble des communes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

- D'ADOPTER la proposition ci-dessus de prise en charge par les communs membres de la part correspondant d'un DPO mutualisé
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention relative aux modalités d'organisation du service commun proposé par la communauté de communes du Pays des Achards intégrant le DPO mutualisé
- D'AUTORISER Mr le Maire à désigner un référant au sein de la commune de Martinet,
- D'ACCEPTER la nomination d'un agent communautaire en charge du DPO en tant que DPO mutualisé
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire,

Michel PAIL

Le secrétaire de séance



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIP Séance du 24 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

1D: 085-218501385-20250324-DELIB20250320-DE

L'an deux-mil vingt-cinq, le 24 mars,

le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation		
18/03/2025	utivii	
Nombre de conseillers		
En exercice:	15	
Présents :	11	
Votants:	11	
Votes		
Pour :	11	
Abstention:	0	
Contre:	0	
Date d'Affichage		
25/03/2025		

Étaient présents: Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mr MENARD Pierre, Mme ELINEAU Claudine.

<u>Excusés</u>: Mr BOURGEOIS Laurent, Mr GAUDIN Renaud, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mr GAUDIN Julien.

Monsieur BRET Patrice a été désigné secrétaire de séance.

OBJET: ADHESION A L'ASSOCIATION GEO VENDEE

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maitrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter :
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments nous poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Ouelles seront les missions du GIP Géo Vendée ?

- Assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- Favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de t Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE:

- D'AUTORISER la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association,
- DE DONNER POUVOIR à M.Pierre MENARD, titulaire, et M.Jean-François HILLAIRET, suppléant, aux fins de représenter la commune de Martinet lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP,
- DE DONNER POUVOIR à M.Michel PAILLUSSON aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
- DE DESIGNER en tant que représentant de la commune de Martinet M.Pierre MENARD, titulaire, et M.Jean-François HILLAIRET suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance Pour extrait conforme

Le Maire.

Michel PAILLUSS